

Compte-rendu

Séance du 24 juillet 2020

L'an deux mil vingt le 24 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Taussac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Raymond CAYZAC, Maire.

Date de convocation : 14 juillet 2020

Etaient présents : AMBLARD Jean-Pierre, AUSTRUY Serge, BERTHOU Jean-Pierre, CAYZAC Raymond, CHAPELLE Julien, DEJOU Valérie, FONTANGE Daniel, GAILLAC Nadège, GALTIER Philippe, MERCADIER Michel, PLANCHARD Christine, SIOZADE Alain, TARRISSE Michel, VINCENT Pascale.

Absente excusée : Mme Catherine BELARD a donné pouvoir à Mme Valérie DEJOU.

Monsieur Serge AUSTRUY, a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **Approbation du Budget Primitif Principal.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 juillet 2020, comme suit :

Le 2ème Adjoint, Responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2020 pour le Budget Principal.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 635.597, 00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1.053.093,53 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	635.597, 00 €	635.597, 00 €
Section d'investissement	1.053.093,53 €	1.053.093,53 €
TOTAL	1.688.690,53 €	1.688.690,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 juillet 2020,

Vu le projet de budget primitif principal,

Après en avoir délibéré,

Pour : 14

Contre : 01

APPROUVE le budget primitif principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	635.597, 00 €	635.597, 00 €
Section d'investissement	1.053.093,53 €	1.053.093,53 €
TOTAL	1.688.690,53 €	1.688.690,53 €

OBJET : Approbation du Budget Primitif Assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif d'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 juillet 2020, comme suit :

Le 2ème Adjoint, Responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2020 pour le Budget Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 41.574,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 213.131,06 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41.574,00 €	41.574,00 €
Section d'investissement	213.131,06 €	213.131,06 €
TOTAL	254.705,06 €	254.705,06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 juillet 2020,

Vu le projet de budget primitif d'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif d'Assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41.574,00 €	41.574,00 €
Section d'investissement	213.131,06 €	213.131,06 €
TOTAL	254.705,06 €	254.705,06 €

OBJET : Approbation du Budget Primitif Lotissement « Puech de Lestrade ».

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget du Lotissement arrêté lors de la réunion de la Commission des finances du 21 juillet 2020, comme suit :

Le 2ème Adjoint, Responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2020 pour le Budget Lotissement.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 24.471,55 €

Dépenses et recettes d'investissement : 11.180,55 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24.471,55 €	24.471,55 €
Section d'investissement	11.180,55 €	11.180,55 €
TOTAL	35..652,10 €	35..652,10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 juillet 2020,

Vu le projet de budget primitif du Lotissement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du Lotissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24.471,55 €	24.471,55 €
Section d'investissement	11.180,55 €	11.180,55 €
TOTAL	35..652,10 €	35..652,10 €

OBJET : Vote des Taux d'Imposition des taxes locales directes pour 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes foncières locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 5.85 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

Article 2 : charge monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**OBJET : Restauration du patrimoine rural non protégé.
Demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir ces derniers travaux de restauration au niveau de la Chapelle de Lez (réparation de la toiture).

Il présente le devis relatif à ces travaux et informe le conseil sur la possibilité de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la Restauration du Patrimoine Rural Non Protégé.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 5.493,32 € HT soit 6.591,98 € TTC.

Il propose le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental	(40%)	2.197,32 €
- Autofinancement	(60%)	3.296,00 €

TOTAL 5.493,32 € H.T

Après avoir délibéré, le

Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention du Conseil Départemental,
- Approuve le projet, le devis et le plan de financement proposé.

OBJET : Convention de gestion avec l'Office Public de l'habitat Aveyron, ensemble immobilier sis à Taussac, dans l'ancien Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle que le bail emphytéotique relatif à ce bâtiment a pris fin depuis le mois de février 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de gestion au Conseil Municipal concernant l'ancien presbytère, comprenant un local communal et à l'étage trois logements à usage locatif.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire a signé la convention de Gestion pour l'ancien Presbytère, le Bourg 12600 Taussac « trois logements à usage locatif » avec L'Office Public de l'Habitat Aveyron.

OBJET : Désignation des délégués aux commissions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars et 28 juin 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués aux commissions. Quelques modifications ont été portées sur certaines commissions. Cette délibération annule la précédente.

Ressources Humaines Développement Economique	Gestion Financière
<ul style="list-style-type: none">- <u>M. Serge AUSTRUY</u>- M. Raymond CAYZAC- Mme Catherine BELARD- Mme Pascale VINCENT- M. Jean-Pierre BERTHOU- M. Julien CHAPELLE	<ul style="list-style-type: none">- <u>M. Daniel FONTANGE</u>- Mme Valérie DEJOU- Mme Nadège GAILLAC- Mme Pascale VINCENT- M. Jean-Pierre BERTHOU
Travaux : Bâtiments, Voirie, Assainissement	Tourisme, Culture, Vie Associative
<ul style="list-style-type: none">- <u>M. Jean-Pierre AMBLARD</u>- M. Daniel FONTANGE- M. Jean-Pierre BERTHOU- Mme Pascale VINCENT- M. Alain SIOZADE	<ul style="list-style-type: none">- <u>Mme Christine PLANCHARD</u>- Mme Nadège GAILLAC- Mme Catherine BELARD- Mme Valérie DEJOU- M. Philippe GALTIER- M. Daniel FONTANGE- M. Michel MERCADIER

Urbanisme, Environnement	Affaires Scolaires et sports
<ul style="list-style-type: none"> - <u>M. Raymond CAYZAC</u> - Mme Catherine BELARD - M. Jean-Pierre BERTHOU - M. Julien CHAPELLE - M. Daniel FONTANGE 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>M. Julien CHAPELLE</u> - M. Philippe GALTIER - Mme Catherine BELARD - Mme Valérie DEJOU - Mme Christine PLANCHARD
Aménagements Paysagers, Cadre de Vie	Solidarité, Action Sociale
<ul style="list-style-type: none"> - <u>M. Michel MERCADIER</u> - Mme Nadège GAILLAC - Mme Valérie DEJOU - Mme Christine PLANCHARD - M. Julien CHAPELLE 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mme Nadège GAILLAC</u> - Mme Catherine BELARD - Mme Valérie DEJOU - M. Jean-Pierre BERTHOU - M. Julien CHAPELLE
Agriculture	Information et Communication
<ul style="list-style-type: none"> - <u>M. Michel TARRISSE</u> - M. Serge AUSTRUY - Mme Christine PLANCHARD - M. Alain SIOZADE 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>M. Philippe GALTIER</u> - M. Michel MERCADIER - Mme Valérie DEJOU - M. Julien CHAPELLE - Mme Christine PLANCHARD

QUESTIONS DIVERSES :

Validation du dernier compte- rendu Pour : 14 Abstention : 01

➤ Service technique

M. Michel TARRISSE a récupéré gracieusement des étagères pour le local technique. M. le Maire le remercie.

➤ ALL FIBRE

Suite à la réunion en date du 23 juillet 2020 à Mur-de-Barrez, M. Philippe GALTIER donne lecture du dossier « Le réseau fibre jusqu'à votre porte »
 Les travaux sont prévus en 2021 : Campchès, Trionac, Peyrat, Mayrinhac avec Mur-de-Barrez. Les autres villages de la Commune pour 2022.